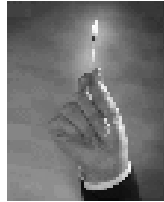


# Le meurtre



*Dans un tribunal de Paris, l'accusée Heidia plaide non coupable pour le meurtre d'une vieille dame. Elle accuse son amie Fatima. Mais cette dernière plaide également non coupable. Fatima avoue, lors d'une audience qu' Heidia protège son petit frère, qui serait l'auteur présumé du meurtre.*

*L'officier chargé de l'enquête avoue sous serment que seule une personne assez forte peut poignarder, voler et brûler cette vieille femme. Un réservoir d'essence vide et une boîte d'allumettes ont été trouvés près du corps.*

*Le procès se déroule, jusqu'au jour où un nouveau témoin est appelé à la barre. Hasser, le petit frère de Heidia. Celle-ci n'en croit pas ses oreilles, son petit frère vient témoigner alors qu'elle lui avait interdit quelques jours auparavant. Après avoir répondu aux questions des avocats avec calme et simplicité, il avoue le soir du meurtre qu'il était seul avec sa sœur chez leurs parents :*

*- Le téléphone sonna, c'était Fatima qui demandait à Heidia de venir la chercher car elle avait fait une énorme bêtise.*

*Fatima se lève en hurlant puis se met à pleurer. Pour la calmer les forces de l'ordre arrête Fatima et l'emmène dans une autre pièce. Le juge demande le calme dans la salle, puis suspend l'audience jusqu'au lendemain. Le juge demande que Nasser soit réinterrogé car son témoignage est important. Nasser a changé de version, l'avocat de Fatima le regarde sans rien dire. Il le questionne en hurlant dans toute la salle. Nasser craque et avoue son meurtre. Excédé d'attendre derrière la voiture de la vieille dame il serait sorti de sa voiture et l'aurait poignardé. Il aurait ensuite vidé un bidon d'essence sur sa voiture et craqué une allumette.*

*« Terrorisé de ce que je venais de faire, j'ai téléphoné à ma sœur pour qu'elle vienne me chercher. Fatima était avec elle. »*

*Voilà la véritable version. Nasser est menotté par les forces de l'ordre. Heida pleure et hurle. Elle veut prendre la place de son petit frère. Nasser a prit dix ans ferme pour meurtre sans préméditation, Heidia a prit pour trois ans pour complicité. Fatima a été acquité.*

